

tion étrangère, est-elle parvenue, après vingt siècles d'histoire, à dominer elle-même sur une vaste et lointaine région, contenant une population trois fois plus considérable que la sienne propre ?

Il y a deux mille ans, nos ancêtres menaient dans les forêts de la Gaule — à part les différences inhérentes à la race et au climat — une existence assez semblable à celle de nos Congolais actuels. Nos pères, mieux organisés, surent combattre contre César, qui les soumit, mais en les proclamant « le peuple le plus brave de la Gaule ». — Envahi par les Francs, le sol belge devient par Clovis et Charlemagne le berceau des monarchies mérovingienne et carolingienne. Sous la féodalité, resplendissent, riches et fières, nos provinces de Flandre, de Hainaut, de Brabant, de Liège et autres. Les croisades n'ont pas de plus brillants chevaliers que Godefroid de Bouillon et Baudoin de Constantinople. Plus tard, nos provinces sont le plus riche apanage des ducs de Bourgogne, puis l'un des plus beaux fleurons des couronnes d'Autriche ou d'Espagne.

A toutes ces époques, il y a des faits d'expansion belge au dehors ; de nombreux compatriotes figurent même au service de souverains étrangers, d'autres font le commerce sur terre et sur mer. Au XVII^e siècle, a lieu un essai de « Compagnie de navigation » à Ostende, mais sans colonisation en pays lointain. Viennent les jours néfastes de la Révolution française et de la domination napoléonienne, où notre nationalité semble disparaître, pour renaître en 1815 en fusionnant avec celle des Hollandais. Enfin le réveil de 1830 marque, avec le terme des dominations étrangères, le commencement d'une vitalité propre et d'une grandeur qui devaient aller s'accroissant toujours davantage.

Non seulement la Belgique, s'organisant au dedans, acquérait la considération des grandes puissances, mais ses enfants, se sentant trop à l'étroit dans son territoire exigu, cherchèrent dans un horizon, même lointain, quelque domaine spacieux. Sous Léopold I^{er}, il y eut des tentatives de colonisation au Guatemala, peut-être aussi en Abyssinie, où des terrains furent concédés. Mais c'était trop tôt.

Cependant le moment vint (1865), où Léopold II, alors duc de Brabant, rapportait de son tour du monde cette idée